EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 11 JANVIER 2019

N°4-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**PERSONNEL**
Présents	12	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Votants	14	

◊ Convocation du 4 janvier 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi onze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON, M Mathias MERCIER

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Mathias MERCIER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY

✐ Gwénaël CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique propose une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive au profit des agents communaux.

Le financement s'effectue sur la base d'une cotisation de 0,30 % de la masse salariale et d'une facturation de la visite médicale fixée à 55,30 € pour l'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 – article 6475.

Pour extrait conforme, le 16 janvier 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20190111-4-2019-DE
Date de télétransmission : 17/01/2019
Date de réception préfecture : 17/01/2019